

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 21 chargée de l'examen du rapport-préavis 2023/19

Demande de crédit-cadre pour l'assainissement, la rénovation et l'optimisation des collèges de Montoie, de la Barre, de Béthusy et le développement d'une stratégie globale d'assainissement des bâtiments scolaires. Réponse au postulat de M. Philipp Stauber « Rénovation et assainissement des bâtiments scolaires sous l'angle de l'efficacité énergétique – de la parole aux actes »

Rapporteuse :	Mme Caroline Devallonné Dinbali	Socialiste
Membres présents :	M. Louis Dana	Socialiste
	M. Samson Yeman	Socialiste
	M. Yvan Salzmänn	Socialiste
	M. Valéry Beaud	Les Verts
	M. Eric Bettens	Les Verts
	Mme Alexandra Gerber	Les Verts
	Mme Pauline Blanc	Libéral-Radical
	M. Mathieu Delacretaz	Libéral-Radical
	M. Olivier Marmy	Libéral-Radical
	M. Pierre Conscience	Ensemble à Gauche
	M. Valentin Christe	UDC
Membres excusés :	M. Vincent Vouillamoz (rempl. Mme Cavalli)	Vert'libéraux
Municipal concerné :	M. David Payot, Directeur Enfance, jeunesse et quartiers	
Membres de l'Administration :	Mme De Kerchove, Cheffe du Service des écoles et parascolaire	
	M. Oriol Carità, , adjoint du secteur des bâtiments	
Notes de séance :	M. Frédéric Tétaz, Secrétaire du Conseil communal	

Lieu :	Salle des commissions, Hôtel de Ville, Pl Palud 2
Date :	Mercredi 17 mai 2023, 17h-18h50

Discussion générale

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers dit que ce préavis sollicite un montant de 25,25 millions pour poursuivre des travaux d'assainissement entamés dans le cadre du précédent crédit-cadre à Montoie et à La Barre, et pour entamer ceux de Béthusy, ainsi que pour l'acquisition de licences d'un logiciel qui permet de mieux analyser l'efficacité énergétique et l'impact énergétique des interventions. Il répond aussi au postulat Stauber avec la proposition qui était faite d'avoir un crédit de 100 millions pour des investissements thématiques. Ce préavis s'inscrit dans la droite ligne du rapport-préavis 2019/18, Crédit Cadre 5 et réponse au postulat Eggenberger : planifier les développements destinés à répondre aux besoins démographiques, les assainissements des bâtiments pour assurer leur fonctionnalité et répondre aux enjeux énergétiques. Ce préavis affirme aussi la volonté de pouvoir penser les usages des bâtiments dans une école du XXI^e siècle. Il est important de rappeler, d'une part, que les établissements scolaires ne sont pas que des classes, mais qu'il y a une quantité de locaux qui présentent des enjeux spécifiques. D'autre part que ce sont des lieux qui se veulent des lieux de vie et des lieux qui puissent aussi être en interaction avec les quartiers. Ce crédit-cadre qui sollicite 25 millions, s'intègre dans une politique, mais n'est pas l'ensemble des investissements, puisqu'il y a aussi une augmentation du budget de fonctionnement du service pour l'entretien des bâtiments scolaires, et d'autre part des crédits spécifiques pour certains objets. Par exemple, le compte

Conseil communal de Lausanne

des montants concernant les bâtiments scolaires, dans le plan des investissements de 2023-2026, totalise 350 millions.

Madame la cheffe du Service des écoles et du parascolaire détaille le contenu du tableau en annexe 4 du rapport-préavis. Il s'agit d'un point de situation par rapport à la réponse au postulat Eggenberger dans le rapport-préavis 2019/18. Les rénovations complètes, que ce soit à Saint-Roch, La Barre ou Montoie, sont largement entamées. Le projet de Montriond est toujours à l'étude pour optimiser les espaces tout en tenant compte de sa valeur historique assez importante ce qui ne nous offre pas non plus énormément de possibilités d'agrandissement.

Les études précédentes montraient qu'il faut s'attendre à une augmentation de la population scolaire de 2500 élèves. Une étude permet aujourd'hui de valider que les bâtiments et les projets sont dans le tir, mais que la planification est légèrement insuffisante. Il y a deux raisons à cela : il y a des effets d'organisation scolaire ainsi que des effets liés à l'évolution de l'école et aux besoins de l'école.

Le nouveau quartier en construction permet de saisir une opportunité pour repenser l'organisation des zones scolaires et densifier le bâti scolaire sur le Nord.

Par ailleurs, les différentes études en cours permettent d'optimiser certains bâtiments comme Pierre-Fleur et Provence, dans lesquels un potentiel constructif a été identifié.

Par le biais de ce crédit-cadre, la Municipalité propose d'acquérir un logiciel de gestion et de monitoring au niveau des données de fonctionnement des bâtiments. Il permettra de consolider le niveau méthodologique, mais aussi d'améliorer la récolte des données, de pouvoir suivre les consommations énergétiques ainsi que les effets des travaux sur les consommations.

Le projet de Montoie prévoyait initialement de fractionner le chantier. L'approche a été modifiée pour déployer de façon plus efficace la stratégie de rénovation et ainsi minimiser les nuisances pour les usagers.

Pour La Barre, plutôt que d'avoir un chantier s'étalant sur 3, 4 ans, la durée a été réduite sur 2 ans en mettant en place une école provisoire.

Enfin, ce sixième crédit-cadre propose d'entamer la rénovation du site scolaire de Béthusy et d'exploiter son potentiel photovoltaïque très important. Raison de la priorisation de ce site.

Un commissaire demande quel est le rythme prévu ? qu'en est-il des panneaux photovoltaïques ? Il demande si les bâtiments planifiés sont suffisants.

Un commissaire salue ce rapport-préavis. Il relève ce qui lui semble être une contradiction. L'objectif du plan climat est mentionné dans le préavis, mais vu le montant du crédit-cadre, il pense qu'il ne sera pas suffisant. C'est pour cela qu'il imagine que le crédit-cadre concerne la période jusqu'en 2025 ou 2026, plutôt que 2030.

Une commissaire est étonnée par le peu de bâtiments concernés par l'assainissement des toitures ou façades vu le nombre de plus de 100 bâtiments scolaires à Lausanne.

Un commissaire relaie une inquiétude des jeunes du quartier de La Barre : y a-t-il un retard des travaux ? Il rappelle que lors d'une rencontre informelle avec les jeunes, des promesses avaient été faites.

Un commissaire relève que le préavis exprime une détermination de poser des panneaux photovoltaïques, mais il n'y a pas de chiffre, ce qu'il regrette.

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers relève que depuis 2000, il y a une croissance qui a eu pour impact d'utiliser les crédits d'assainissements pour répondre aux besoins démographiques. Avec le rapport-préavis 2019/18, une vision d'ensemble sur l'évolution démographique a été établie en même temps que les enjeux d'assainissement. La Municipalité veut présenter une planification qui intègre ces deux

Conseil communal de Lausanne

enjeux. L'utilisation des bâtiments et notamment le fait d'avoir une école qui se pense comme plus ouverte et sensible à la diversité et avec les quartiers, fait aussi que beaucoup d'autres locaux que les salles de classe deviennent nécessaires. La planification paraît globalement réaliste, elle tient compte des quartiers qui se construisent, et l'évolution de la croissance naturelle de la population.

Un autre point important du préavis est l'organisation scolaire de Lausanne. Elle a été un enjeu majeur puisque 2500 élèves supplémentaires sont attendus à l'horizon 2030, c'est l'équivalent de plus de deux établissements scolaires. Cela pose la question de la localisation de deux établissements scolaires – qui doivent avoir deux nouvelles directions et ainsi de suite. Autre élément en question : l'organisation scolaire lausannoise qui est organisée sur un modèle 1P-6P / 7P-11S, ce qui est largement défendu au sein des directions d'établissements. Mais l'organisation classique dans le canton est 1P-8P / 9S-11S. La Municipalité a pu obtenir de pouvoir continuer sur un modèle 1P-6P / 7P-11S, mais les nouveaux bâtiments devront s'adapter au modèle 1P-8P / 9S-11S, le cas échéant à l'horizon 2030. Restera enfin la question de savoir ce que deviendra le cursus gymnasial en 4 ans et s'il aura les impacts sur le secondaire 1.

Madame la cheffe de Service des écoles et parascolaire apporte des précisions sur les puissances produites par les panneaux photovoltaïques. À Montoie, le projet est de couvrir les pans de toits orientés vers le Sud, les ailes intermédiaires et le toit de la salle de gym. Cela représente 640 panneaux solaires, soit une production de 270 000 kWh, davantage que la consommation électrique du bâtiment. Il pourra fonctionner comme centrale de production au niveau du quartier.

Le potentiel photovoltaïque du site de Béthusy a été estimé par les mandataires à environ 453 MWh/an, mais les 453MWh/an ne correspondent pas à l'intervention prévue pour le CC6. Les travaux prévus dans ce CC (Bât. B, Bât. D, Gym 2, Gym 3) devraient permettre l'obtention d'environ 225 MWh/an.

Les précédents travaux (Bât. E, Gym 4) ont permis l'installation d'environ 75MWh/an.

Le solde, environ 150 MWh/an, devrait être installé sur les bâtiments restants (dont certains sont destinés à accueillir une végétation intensive ou ont une valeur historique importante).

Monsieur l'adjoint du secteur des bâtiments dit que Béthusy consomme environ 166 000 kilowatts et en reproduira 453 000, ce qui veut dire que les bâtiments produiront 2,7 fois la consommation du site.

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers dit que les projets sont élaborés avec SI-REN ce qui implique un financement qui vient d'un système de contracting énergétique indépendamment du présent rapport-préavis

Madame la cheffe du Service des écoles et du parascolaire, à propos de l'apparente contradiction relevée entre le délai et le montant à disposition, précise que l'intention est de demander le crédit-cadre suivant vers 2026-2027.

Le tableau présenté est extrait du préavis 2019/18 pour faire l'état des lieux. À propos de la Barre, les travaux devraient se terminer dans les temps.

L'outil informatique va permettre de faire des pesées d'intérêt, de prioriser, et d'établir des feuilles de route.

Enfin, sur La Barre, les travaux, bien que serrés, sont dans les temps. L'engagement pris est de terminer les travaux pour la rentrée 2024, si le calendrier ne bouge pas.

Un commissaire dit qu'il y a un décalage entre les planifications à 5 ans et les travaux réalisés alors que le terme de la période concernée est imminent. Il faudrait communiquer au Conseil communal l'état de la situation au long cours et pas ponctuellement tous les trois ans.

Conseil communal de Lausanne

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers dit qu'il n'existe rien qui implique institutionnellement que la Municipalité dresse un inventaire des travaux, à part le rapport de gestion. Il ne pense pas que ce soit le lieu de communiquer tout le détail de ce qui doit être fait ici. Il retient qu'il faut formaliser une manière d'informer périodiquement le Conseil communal.

Madame la cheffe du Service des écoles et du parascolaire note qu'une partie du patrimoine bâti scolaire est composé de bâtiments issus des travaux de la Commission pour la rationalisation et l'organisation de construction scolaire (CROCS), active dans les années 60 qui a établi un modèle qui a notamment servi pour les Bergières, Grand Vennes, Rouveraie, Coteau Fleury, qui sont des bâtiment fonctionnels, mais énergétiquement inefficients.

Le nouveau logiciel doit permettre d'avoir une réflexion d'ensemble sur la consommation actuelle et les principaux points faibles en vue de définir la manière de rénover les bâtiments CROCS. L'intention est de mandater des experts pour avoir une stratégie la plus rationnelle possible par rapport à ces optimisations.

Elle résume la situation sur la base du tableau distribué pour les projets qui n'ont pas été entamés ou terminés : les travaux de L'Églantine sont en cours. Toute une partie des travaux a été faite pendant l'été. Ils se termineront l'été qui vient. À Montchoisi, il reste une ou deux classes. Elles devraient figurer en jaune dans le tableau distribué. Idem pour Saint-Roch. La Rouveraie est aussi un bâtiment CROCS. Pour tous ces bâtiments, le but est d'avoir une stratégie cohérente.

Un commissaire demande si les investissements permettent de rester à niveau ou de rattraper le retard d'assainissement. Y a-t-il aussi les forces de travail suffisantes pour que les travaux avancent au rythme prévu ?

Madame la cheffe du Service des écoles et du parascolaire dit que les objectifs sont ambitieux. La difficulté actuelle est dans la recherche de mandataires et d'experts pour accompagner la Municipalité.

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers dit qu'il faut réaliser les travaux, mais aussi les planifier pour les étayer le mieux possible. Pour les bâtiments CROCS, la Municipalité a considéré qu'il valait mieux avoir une étude qui permette de présenter un préavis - dans le plan des investissements, le montant est estimé à 20 millions – plutôt que de le faire isolément pour un bâtiment.

Discussion particulière

3. Préambule

Un commissaire demande quels sont les 13 sites loués et s'il est possible d'avoir la liste avec les notes (voir annexe 5)

Madame la cheffe du Service des écoles et du parascolaire répond par l'affirmative

4.1 Stratégie

Un commissaire demande quelle est la différence entre adjudication et facturé

Madame la cheffe du Service des écoles et du parascolaire dit que les montants engagés sont connus. Il faut distinguer aussi des montants qui sont facturés, donc de l'argent qui est sorti de la caisse. Les 4.7 millions de budget sont dans les montants de bons et d'adjudications et ne s'additionnent pas.

Un commissaire demande comment les augmentations sont absorbées comptablement

Madame la cheffe de Service des écoles et parascolaire répond qu'il s'agit de crédits d'investissements et que le principe du crédit-cadre est justement de pouvoir donner cette latitude d'ajuster la stratégie en fonction des études plus précises. Ce qui avait été annoncé

Conseil communal de Lausanne

dans cette étape ne couvrirait qu'un tiers du chantier global de Montoie. Aujourd'hui, il existe une vision d'ensemble sur toute la rénovation du collège de Montoie et ce sont les 14 millions. Ce qui est pris en charge jusqu'à aujourd'hui était annoncé dans le CC5. La suite sera prise sur le CC6. À la nuance près que les travaux de Montoie ont avancé plus vite qu'à La Barre. Donc il y aura sans doute une plus grande partie des factures de Montoie sur le CC5 et une plus petite partie des factures sur le CC6 à l'inverse de La Barre.

Un commissaire additionne 6 millions plus les 7 millions alloués pour Montoie. Il arrive à 13 millions et pas à 14,2 millions. La différence pour passer de 6 millions à 14,2 millions serait ce qui est dans le présent crédit-cadre ?

Madame la cheffe du Service des écoles et du parascolaire dit que ce qui était annoncé, c'était 6 millions. Ce qui est pris sur le CC6, c'est 7 millions. Auxquels il faut ajouter les aménagements du préau et la géothermie qui n'étaient pas inclus dans le projet initial. Suite aux études et au vu des enjeux climatiques, il a été décidé de refaire l'ensemble du préau scolaire pour finaliser Montoie et une réflexion a été entamée par rapport à l'installation d'une sonde de chauffage par géothermie. Actuellement il y a un chauffage au gaz. Le chauffage à distance n'est pas prévu dans les cinq prochaines années au quartier de Montoie. Des études sont en cours et il semble opportun de passer à la géothermie. L'utilisation de la géothermie se fera sur la base d'un système de contracting élaboré avec les Services industriels.

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers dit que formellement, le montant relatif à la géothermie n'est pas sollicité dans le crédit-cadre.

5. Planification scolaire

Un commissaire relève qu'il faut veiller à ne pas avoir des établissements trop grands, car ils sont difficilement gouvernables, avec des problèmes de déprédation.

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers dit qu'il n'y a pas de normes cantonales qui donnent des limites. Les chiffres sont plutôt de 1000-1100 élèves pour un établissement scolaire. La volonté est de ne pas s'écarter de ces chiffres-là.

Un commissaire déplore que les horizons mentionnés soient 2030 et 2040 alors que les planifications de construction sont basées sur 2035. De 2030 à 2035, l'évolution serait de +125 à +135, soit seulement 10 classes supplémentaires en 10 ans. En 2035, la somme est à peu près de 125 ce à quoi il faudra encore ajouter 25 classes pour 2040. Est-ce une planification optimiste ou pessimiste ?

Une commissaire dit qu'avec l'enseignement tel qu'il est conçu actuellement, 20 élèves occupent non seulement une salle de classe, mais aussi des salles de dégagement. Comment se fait ce calcul ? S'il y a des classes supplémentaires, est-ce que cela impliquerait un redécoupage de la carte des établissements ?

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers souligne qu'un établissement est une institution avec une direction unique et que les établissements peuvent être sur plusieurs sites. Au secondaire, l'objectif est d'avoir l'ensemble des classes en un seul site scolaire, qui lui-même peut avoir plusieurs bâtiments. Parfois il y a de facto plusieurs sites plus ou moins distants, par exemple Saint-Roch et Villamont qui font partie de l'établissement de Villamont. Pour le primaire, la volonté est d'avoir des collèges qui sont au plus près des élèves et donc une multiplicité de bâtiments pour un seul établissement.

Madame la cheffe du Service des écoles et du parascolaire répond que la classe sert d'unité de référence. Les normes de construction cantonales prévoient systématiquement pour toute classe construite, les besoins supplémentaires en termes de salles et infrastructures. La planification est faite à partir de cette unité de mesure. Elle se base sur le nombre d'enfants par volée, du nombre d'enfants par quartier, par tranche d'âge. C'est la base de calcul pour déterminer le nombre de classes et donc le nombre de locaux nécessaires. Le nombre de classes signifie groupe classe pour prévoir tous les locaux

Conseil communal de Lausanne

nécessaires. Pour dix classes primaires prévues, il y a deux salles de dégagement, voire une de plus. C'est la base de calcul pour déterminer le nombre de classes et donc le nombre de locaux nécessaires.

À la planification scolaire est associée la planification parascolaire, 1P-8P minimum et plus. Les questions du partage des espaces, et des accès sont prises en compte. Par exemple, dans un quartier, une salle de rythmique est une salle qui potentiellement peut être une belle salle polyvalente et multi-usage, à condition de prévoir des espaces et des rangements sécurisés, ou pouvoir en faire une salle de réunion.

À propos de la planification suffisante du nombre de locaux dans les bâtiments scolaires, il faut relever que l'école bouge, l'école change, l'école évolue et les besoins évoluent.

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers note que les nouvelles constructions peuvent impliquer des redécoupages des périmètres, des zones de recrutement des établissements.

Madame la cheffe du Service des écoles et du parascolaire dit que la planification tient compte de ce qui est prévu de construire, mais avec une dynamique d'adaptation au fur et à mesure du développement des bâtiments.

Un commissaire demande des précisions sur la Rasude.

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers dit qu'il y a des projets préscolaires. C'est un lieu avec plutôt une priorité aux activités plutôt qu'aux logements dans les planifications actuelles. Et puis dans les logements il faut encore voir à quel point ils attirent les familles ou pas. Cela dépendra des typologies de logements. Probablement qu'il n'y aura pas de masse critique justifiant la création d'un collège.

Madame la cheffe du Service des écoles et du parascolaire dit que pour les Prés-de-Vidy, ce sont deux écoles, une aux Jardins et une à la Romaine, soit deux fois 18 classes. Ce n'est pas 36 classes.

6. Suite des travaux de rénovation et assainissement des bâtiments scolaires : demande d'un sixième crédit-cadre (CC6)

Un commissaire demande si les crédits concernent la suite et la fin des travaux à Montoie et à la Barre. Il lui est répondu par l'affirmative.

6.2 Suite de l'assainissement du Collège de la Barre

Un commissaire demande si la Municipalité va tenir compte de la volonté du Conseil par rapport aux affichages numériques frontaux (ANF) dans le cadre des besoins actuels.

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers dit que les équipements ANF peuvent être faits par le biais du crédit voté dans le préavis 2022/08 ainsi que dans des budgets d'entretien. La volonté du Conseil communal a été entendue et la Municipalité s'y adaptera pleinement. Par contre, sur les transformations de bâtiments soumis à l'autorisation et au contrôle du Canton, il y a, à priori, l'exigence du Canton d'installer des ANF fixes, sans marge de manœuvre. La volonté est de pouvoir aussi développer les équipements d'ANF mobiles comme un projet dont un bilan sera tiré. Cela sera une expérience à mener et à valoriser auprès du Canton pour pouvoir la défendre si elle fonctionne.

Un commissaire estime que la marge de manœuvre dépend de la volonté politique et de l'intention de défendre une position. Il estime qu'il y a une marge de manœuvre et qu'il faut essayer de l'utiliser autant que possible en conformité avec la décision du Conseil communal.

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers pense qu'il faut veiller à garder des positions qui permettent de négocier.

Conseil communal de Lausanne

6.4 Analyse énergétique du patrimoine scolaire.

Un commissaire dit qu'un autre préavis concernant l'outil de gestion du service de gérance demandait une extension du crédit de 1 million. Pourquoi retrouve-t-on à nouveau un montant de 300 000 francs dans ce préavis pour un logiciel qui a les mêmes fonctions ?

Madame la cheffe du Service des écoles et du parascolaire dit que le logiciel a un système de licence par bâtiment. Le montant correspond aux licences liées au patrimoine scolaire, soit la centaine de bâtiments du SEP.

Un commissaire demande dans quel délai l'outil sera déployé.

Madame la cheffe du Service des écoles et du parascolaire dit que le logiciel est déjà introduit à La Barre et Montoie. La suite sera pour cet automne avec un déploiement opérationnel pour tous les sites dans un an.

6.5 effet financier par projet.

Un commissaire demande sur quelle base les montants sont estimés, avec quelle précision. Dans quelle mesure peut-on éviter de se retrouver dans une situation de doublement des coûts ?

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers dit que les coûts ne sont pas doublés pour faire les mêmes travaux que ceux qui étaient évoqués dans le crédit-cadre 5. Dans la période actuelle, il y a des incertitudes sur les coûts, mais pas au point de doubler les montants.

Monsieur l'adjoint du secteur des bâtiments dit que les montants correspondent au prix du marché actuel. Le crédit-cadre 5 n'a pas pu tenir compte des augmentations dues à la crise en Ukraine et des difficultés d'approvisionnement.

Un commissaire demande si la ligne 1,3 million est uniquement pour le bâtiment 3 et si la ligne 10,6 millions concerne les bâtiments B, C, D et gym 2 et 3. Il lui est répondu par l'affirmative.

7. réponse au postulat de M. Philipp Stauber.

Un commissaire regrette que la réponse au postulat ne donne que peu d'explications

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers dit que le postulat demande d'étudier, ce que la Municipalité a effectivement fait. La Municipalité a une stratégie d'organisation un peu différente du postulat Stauber. D'une part le postulat donnait un montant de 100 millions dans un seul préavis, alors que la Municipalité propose de passer par une série de préavis, d'une part des crédits-cadres tous les 3 ans, d'autre part des crédits par objet pour arriver au même montant, mais en permettant d'avoir, vis-à-vis du Conseil communal, plus de détails.

D'autre part, il y avait, dans les débats autour du postulat de M. Stauber, l'idée d'avoir des interventions qui étaient plutôt thématiques. Mais, il vaut mieux avoir une intervention globale sur un site que de multiplier les interventions sur tous les sites qui à chaque fois nécessitent d'effectuer ce travail d'installation de chantier et d'installation transitoire.

8. Impact sur le développement durable

Un commissaire propose le vœu :

« La Commission souhaite que la Municipalité examine lors de l'assainissement, l'extension et surtout la nouvelle construction de bâtiments scolaires, la possibilité d'installer des toilettes sèches ou à défaut d'utiliser l'eau non potable pour les chasses d'eau. »

Elle pense que ce n'est pas anecdotique. Cela permet de sensibiliser à l'utilisation de la ressource d'eau.

Conseil communal de Lausanne

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers dit qu'il y a des contraintes liées aux infrastructures existantes, et des contraintes légales où le raccordement au réseau d'eau des toilettes est la règle générale, et les exceptions examinées avec attention. Pour le Service de l'eau cette obligation permet d'éviter que les toilettes soient simplement infiltrées dans le sol ; avec des gestions qui peuvent être problématiques à grande échelle. Le vœu n'a pas de force contraignante. Il peut prendre en compte la volonté sans pouvoir s'engager à ce que ce soit réalisable rapidement ni systématiquement.

10, impact accessibilité des personnes en situation de handicap.

Un commissaire salue la mise aux normes SIA 500 des bâtiments lors des rénovations. Combien de bâtiments ne le sont pas encore ?

Madame la cheffe du Service des écoles et du parascolaire estime que cela concerne environ 60 % des bâtiments.

11.2 incidences sur le budget de fonctionnement.

Un commissaire indique qu'au troisième paragraphe il est noté : « *Les charges d'intérêts et d'amortissement seront compensées par un prélèvement d'un montant équivalent sur le fonds du Plan Climat, qui sera comptabilisé en revenu.* » Mais la lecture montre que ce n'est pas le cas.

Il souhaite que le rapport de commission mentionne cette différence, ou faire vérifier dans quelle mesure les charges sont compensées. La précision sur ce point est d'autant plus importante qu'il s'agit de sommes conséquentes.

Madame la cheffe du Service des écoles et du parascolaire dit qu'il est certain que la partie de FDD ne peut financer que ce qui concerne le climat.

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers dit que la formulation correcte serait : « *Les charges d'intérêts et d'amortissement seront compensées par un prélèvement sur le fonds du Plan Climat d'un montant équivalent aux travaux à impact énergétique, qui sera comptabilisé en revenu.* »

12. conclusion.

Un commissaire dit que l'enjeu est d'avancer suffisamment vite par rapport aux objectifs du Plan Climat. C'est pourquoi il propose un vœu de la Commission pour maintenir ce rythme, aller de l'avant en respect du plan climat :

« La Commission souhaite que le prochain crédit-cadre puisse être soumis au Conseil communal avant la fin de la législature afin de respecter les objectifs du plan climat. »

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers dit que le compte d'attente est déjà planifié en 2024 pour permettre la planification à ce sujet. Il prend en compte la volonté de ne pas reporter les interventions, mais il faut planifier adéquatement et avoir les études pour définir précisément les travaux à venir.

Un commissaire, sur à la conclusion numéro 5, demande quelles seraient les éventuelles subventions qui pourraient être accordées.

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers dit que c'est le programme bâtiment, donc ça peut être justement les subventions du bâti. Pour le Conseil communal, cela va permettre d'éviter que des travaux qui sont financés ici, si tout à coup, ils suscitent des ressources, libèrent des montants qui seraient utilisés à des buts différents de ceux approuvés par le Conseil communal.

Un commissaire propose un vœu

Conseil communal de Lausanne

« La Commission souhaite que la municipalité examine lors de l'assainissement, l'extension et surtout la nouvelle construction de bâtiments scolaires, la possibilité de favoriser l'utilisation de l'eau non potable. »

Conclusions de la commission :

Vœu n° 1

« La Commission souhaite que la Municipalité examine lors de l'assainissement, l'extension et surtout la nouvelle construction de bâtiments scolaires, la possibilité d'installer des toilettes sèches ou à défaut d'utiliser l'eau non potable pour les chasses d'eau. »

Vote : 5 oui, 7 non, 0 abstention

Vœu n° 2

« La Commission souhaite que la Municipalité examine lors de l'assainissement, l'extension et surtout la nouvelle construction de bâtiments scolaires, la possibilité de l'utilisation de l'eau non potable. »

Vote : 11 oui, 0 non, 1 abstention

Vœu n° 3

« La Commission souhaite que le prochain crédit-cadre puisse être soumis au Conseil communal avant la fin de la législature afin de respecter les objectifs du plan climat ».

Vote : oui à l'unanimité.

Vote des conclusions 1 à 5 : oui à l'unanimité

Vote conclusion 6 : 8 oui, 0 non, 4 abstentions

Lausanne, le 27 mai 2023

La rapportrice :
Caroline DEVALLONNÉ DINBALI

Conseil communal de Lausanne

Annexe 5 : liste des locaux loués par le SEP pour des usages scolaires :

EPS Villamont

8 classes spéciales	St-Roch 9-11
2 classes spéciales	St-Roch 15 / Gaillard 4

EP Prélaz

2 classes	Jardins de Prélaz
2 classes	CREAL Av. d'Echallens

EP Coteau-Fleuri

3 classes	Devin 57
4 classes	Petits cailloux A
2 classes	Petits cailloux B
3 classes	Val d'Angrogne 2-4

EP Pierrefleur

3 classes	City-Blécherette
4 classes	Cité Pont-des-Sauges

EPS Isabelle de Montolieu

3 classes	Signal – classes vertes
-----------	-------------------------

EP La Sallaz

3 classes (pour EML)	Paroisse Saint-Etienne
----------------------	------------------------

EP Mon-Repos

1 salle de gym	Montolivet
----------------	------------